



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2018

Le lundi 17 décembre 2018 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mmes KERFERS Jocelyne, CAM Patricia, et M. LORIOT Eric, Adjoints

M. LORVELLEC Daniel, Mme LE BOULANGER Rozenn, Mme BERTHELEME Jeanine, M. LE DREN Henri, M. ROLLAND Robert, M. COLLEAU Valéry,

Absents excusés : Mme LE DU Rose-May (Procuration à E. LORIOT),

Absent non excusés : Mme COLLOBERT Martine, M. COLLOBERT Pierre, M. LE ROI Alain,

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne KERFERS

Date de convocation : 11/12/2018

Date de publication : 18/12/2018

Délibération 61/2018 : Extension et accessibilité de la mairie : Avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension et d'accessibilité de la mairie.

Le montant prévisionnel du marché était de 140 000 € HT et la rémunération du maître d'œuvre a été fixée au taux 8.90 % pour la mission de base et 1% pour la mission complémentaire, soit une prévision de 13 860 € HT.

Après l'ouverture des plis du marché de travaux pour l'extension et l'accessibilité de la mairie, le montant du marché s'élève à 189 340.49 € HT.

Il convient donc de faire un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour prendre en compte cette augmentation.

Mission de base :

Forfait ESQ (esquisse)	2 242.80 € HT
Mission de base hors ESQ	7.30 % (soit 13 821.86 €)

Missions complémentaires 1.00 % (1 893.40 €)

Soit au total le forfait définitif de rémunération : 17 958.06 € HT

Délibération 62/2018 : Programme voirie 2019 : Approbation de l'estimatif réalisé par l'ADAC et choix du programme prévisionnel

Le Conseil Municipal a approuvé le devis estimatif réalisé par l'ADAC pour le programme de voirie 2019 validé lors de la séance du 26 novembre 2018.

Le Conseil Municipal a déterminé le programme voirie prévisionnel 2019 avec une tranche ferme (dont le point à temps) et 3 tranches optionnelles qui seront proposées dans la procédure d'appel d'offre et qui seront validées définitivement après l'ouverture des plis.

Le budget prévisionnel du programme de voirie est fixé à 50 000 € HT en investissement.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 63/2018 : Décision modificative n° 6

	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Section d'investissement		
Dépenses		
2041582-10019 : Aménagement du bourg		20 000 €
4581 : Opérations pour compte de tiers	20 000 €	

Délibération 64/2018 : Révision du PLU de la commune de Carhaix-Plouguer

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable (avec 8 voix pour et 3 abstentions) au projet de révision du PLU de la commune de Carhaix-Plouguer.

Délibération 65/2018 : Créances éteintes à admettre en non-valeur

Le Conseil Municipal a approuvé l'état des créances éteintes transmis par Monsieur le Trésorier de Rostrenen pour un montant total de 51.502 € sur le budget Assainissement.

Délibération 66/2018 : Subvention pour l'Amicale laïque pour l'année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Amicale laïque du RPI Paule-Plévin la moitié de la subvention pour l'année scolaire 2018/2019 (soit 600 €) en décembre. L'autre moitié sera versée en même temps que les autres subventions 2019 dans le courant du mois d'avril.

Délibération 67/2018 : Extension et accessibilité de la mairie : Avenants au lot n° 1 Terrassement – Gros œuvre

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 au lot n° 1 Terrassement – Gros œuvre du marché public des travaux d'extension et d'accessibilité de la mairie.

SAS POSTOLLEC	1 710 € HT
(Fouilles en trous et en rigoles, béton armé pour massif)	
Julien ZANCHI (sous-traitant)	1 295 € HT
(Apport de 100 T supplémentaires de 0/80 pour création plate-forme bâtiment, remplacement grille PMR)	

Soit un total de 3 005 € HT (3 606 € TTC).

Délibération 68/2018 : Intégration de la commune nouvelle de Poullalouen à Poher Communauté : Approbation de l'accord local pour la recomposition du conseil communautaire

Par arrêté préfectoral du 01 décembre 2018 la commune nouvelle constituée des actuelles communes de Poullalouen et de Locmaria-Berrien a été créée. Cette création prendra effet au 01 janvier 2019. Elle prendra le nom de Poullalouen.

Le conseil communautaire de Poher Communauté, le 13 décembre 2018, a proposé à l'unanimité de fixer le nombre des conseillers communautaires à 33 ainsi que la répartition des sièges par commune.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
La commune de Plévin serait représentée au sein du nouveau conseil communautaire par 2 conseillers désignés suivant l'ordre du tableau soit le Maire et la 1^{ère} adjointe.

Le Conseil Municipal a approuvé la fixation du nombre de conseillers communautaires à 33 et a approuvé la proposition d'accord local pour la répartition des sièges de conseillers communautaires par commune.

Délibération 69/2018 : Tarifs pour l'assainissement collectif pour l'année 2019

Prestation	2019
Forfait annuel	55.00 €
Forfait moins de 6 mois	27.50 €
Le m ³ d'eau consommée	0.80 €
Redevance pour la modernisation du réseau par m ³ d'eau consommée	0.15 €